

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 23 juin 2022 à 9 h 04 par vidéo conférence.

Sont présents :

M.	Frank di Bello, président
Mme	Linda Cazale
M.	Luis R. Galvez
Mme	Marilyne Boyer (substitut)
M.	Agostino Cannavino (substitut)
M.	Jean-Claude Lavigne (substitut)
Mme	Alisha Wissanji (substitut)

Sont absents¹ :

M.	Georges Lemieux
M.	Joe Ortona
Mme	Dalia Ramy (substitut)

Assistent à la séance :

Mme Sylvie Chagnon, directrice générale
Mme Marie-Josée Cardinal, directrice – Comptabilité et trésorerie
M. François Lamothe, secrétaire général et directeur du Service juridique
M. Yves Foucher, coordonnateur aux ressources informationnelles
Mme Ana Maria Hodor, régisseuse – Ressources matérielles et approvisionnements
M. Pierre Venne, directeur – Taxe scolaire

¹ En date de ce jour, le ministre de l'Éducation n'a pas désigné le membre à être choisi après consultation des comités de parents de l'île de Montréal tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 402 de la *Loi sur l'instruction publique*; le mandat de M. Nicolas Marcotte étant terminé depuis le 31 mars 2016.

1. **ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de M. Agostino Cannavino, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 12 mai 2022 du Comité de gestion
3. Documents et rapports d'information
4. Budget 2022-2023 – adoption **(tiré à part)**
5. Séances du Comité de gestion – adoption
6. Recrutement du personnel d'encadrement – formation d'un comité de sélection
7. Recrutement du Régisseur – formation d'un comité de présélection et formation d'un comité de sélection – **(confidentiel)**
8. Nomination des membres du comité d'évaluation des objectifs 2021-2022 de la directrice générale
9. Période de questions du public
10. Période de questions, commentaires des membres et questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
11. Levée ou ajournement de la séance

2. **APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2022 DU COMITÉ DE GESTION**

Sur la proposition de M. Luis R. Galvez, le procès-verbal de la séance du 12 mai 2022 est approuvé tel que présenté.

3. **DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION**

- a) État de la situation du financement des allocations aux milieux défavorisés – suivi au 31 mai 2022
- b) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlement n° 50 – emprunts à long terme

- c) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlement n° 51 – emprunts à court terme
- d) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlements n° 53 – placement des fonds
- e) Placements adossés à des actifs (BTAA) – état de la situation au 31 mai 2022
- f) Rapport global concernant les réalisations du plan de travail 2021- 2022 – plan d’action 2022-2023
- g) Ressources informatiques – Portrait de la situation, bilan des activités 2021-2022 et projections 2022-2023
- h) Taux de la taxe scolaire pour l’année 2022-2023
- i) Taxe scolaire 2022-2023 – résolutions des centres de services scolaires et commissions scolaires de l’île de Montréal demandant le montant pour le financement des besoins locaux
- j) Système d’achats coopératif – sommaire de la participation au Système d’achats coopératif pour la période du 1^{er} mars 2023 au 30 novembre 2024 et résolutions des centres de services scolaires et commissions scolaires de l’île de Montréal et autres organismes
- k) Désignation par le MEQ d’un membre choisi après consultation des comités de parents des centres de services scolaires de l’île de Montréal

4. BUDGET 2022- 2023 – ADOPTION (TIRÉ À PART)

Documents déposés : - Rapport du 21 juin 2022 de la directrice – Comptabilité et trésorerie et document annexé

ATTENDU QUE le ministère de l’Éducation a fait connaître les décrets, règlements et autres documents requis pour l’élaboration du budget du Comité de gestion;

ATTENDU QUE les règles budgétaires prévoient que le Comité de gestion, tout comme les centres de services scolaires et commissions scolaires, ne peut pas utiliser plus de 15 % de son surplus accumulé dans le but d’équilibrer son exercice financier;

CONSIDÉRANT le budget déposé en annexe au rapport déposé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'adopter le budget pour l'année 2022-2023, tel que présenté dans le document déposé intitulé « Budget 2022-2023 » et qui prévoit les résultats suivants :

Revenus	690 050 641 \$
Dépenses	<u>691 950 641 \$</u>
Déficit de l'exercice	(1 900 000 \$)
Surplus cumulé prévu, au début de l'exercice	11 085 915 \$
Surplus cumulé prévu, au 30 juin 2023	<u>9 185 915 \$</u>

2° d'établir à 75 000 \$ la participation financière des centres de services scolaires et commissions scolaires au Régime de gestion des risques, cette contribution étant détaillée à la page 18 du budget;

3° de transmettre le budget adopté au ministère de l'Éducation du Québec.

5. SÉANCES DU COMITÉ DE GESTION – ADOPTION

Document déposé : - Rapport du 2 juin 2022 de la directrice générale

ATTENDU QUE le 10 avril 2004, par sa résolution 12, le Comité de gestion a décidé de siéger publiquement en abrogeant les dispositions des *Règles de fonctionnement* prévoyant le caractère privé des séances;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* a retiré l'obligation de tenir des séances publiques pour le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;

ATTENDU QUE les membres du Comité d'Orientations recommandent la tenue de séances privées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA CAZALE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° que les séances du Comité de gestion soient privées à compter du mois de septembre 2022; toutefois, le Comité de gestion peut permettre la présence de personnes autres que les membres ou gestionnaires du Comité;

2° que seuls peuvent prendre part aux délibérations du Comité, un membre, le directeur général du Comité de gestion ainsi que les gestionnaires et les personnes qui y sont autorisées par le Comité de gestion;

- 3° que les procès-verbaux, une fois approuvés, soient disponibles sur le site Web du Comité de gestion;
- 4° que les *Règles de fonctionnement* soient mises à jour afin de refléter ces modifications.

**6. RECRUTEMENT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT –
FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION**

Document déposé : - Rapport du 9 juin 2022 de la directrice générale

ATTENDU QUE le plan d'effectif 2022-2023 du Comité de gestion a été adopté à la séance du 12 mai 2022 par sa résolution 6;

ATTENDU QUE le plan d'effectif 2022-2023 comprend l'ajout de trois (3) employés cadres, soit un coordonnateur de la taxation, un coordonnateur de la comptabilité et un conseiller en gestion de personnel;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit à l'article 412 que le Comité de gestion peut déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général ou à un autre membre de son personnel;

ATTENDU QUE par sa résolution 6 de la séance du 10 juillet 2014, le Comité de gestion a adopté sa Politique de gestion sur les conditions de travail des gestionnaires qui prévoit à l'article 4-1.00 que le Comité de gestion peut passer outre la procédure de recrutement et de sélection prévue et combler un poste par voie de promotion interne. Le poste de coordonnateur à la Taxe scolaire et le poste de coordonnateur à la Comptabilité et trésorerie feront l'objet de promotion interne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° de désigner un comité de sélection composé de Mme Sylvie Chagnon, directrice générale, accompagnée de Mme Marie-Josée Cardinal ou de M. Pierre Venne pour le recrutement et la nomination des trois (3) employés cadres;
- 2° de demander au comité de sélection de faire rapport du processus de sélection et de l'engagement des nouveaux employés cadres pour fin de ratification à la séance qui suivra leurs engagements.

7. RECRUTEMENT DU RÉGISSEUR – FORMATION D’UN COMITÉ DE PRÉSÉLECTION ET FORMATION D’UN COMITÉ DE SÉLECTION

Documents déposés : - Rapport du 9 juin 2022 de la directrice générale et document annexé (**confidentiel**)

ATTENDU QUE le 8 juin 2022, la Régisseuse du Comité de gestion a avisé de sa démission et que sa dernière journée de travail sera le 8 juillet 2022;

ATTENDU QUE par sa résolution 6 de la séance du 10 juillet 2014, le Comité de gestion a adopté sa Politique de gestion sur les conditions de travail des gestionnaires qui prévoit à l'article 4-1.04 que le recrutement se fait par affichage à l'interne et à l'externe simultanément. La sélection se fera par le biais d'un comité de présélection et sera suivi d'un comité de sélection qui lui, sera composé de deux (2) membres du Comité de gestion;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au recrutement d'une personne pour remplacer la régisseuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. LUIS R GALVEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° de désigner M. Pierre Venne comme membre du comité de présélection en compagnie de la directrice générale;
- 2° de désigner M. Frank di Bello et M. Luis R. Galvez comme membres du comité de sélection du régisseur;
- 3° d'autoriser la directrice générale de procéder à la nomination du candidat ou de la candidate par le règlement n° 21 (2013) 3 *Délégation de pouvoirs au directeur général pendant la période estivale et lors de circonstances exceptionnelles.*
- 4° de demander au comité de sélection de faire rapport du processus de sélection et de l'engagement du régisseur pour fin de ratification à la séance qui suivra cet engagement.

8. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES OBJECTIFS 2021-2022 DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Documents déposés : - Rapport du 2 juin de la directrice générale et document annexé

ATTENDU QUE la *Procédure d'évaluation de la directrice générale ou directeur général du Comité de gestion* prévoit la formation d'un comité composé de trois membres, le président et deux membres du Comité de gestion;

ATTENDU QUE ce comité devra se réunir entre le 22 août et le 2 septembre 2022 pour procéder à l'évaluation des objectifs 2021- 2022 de la directrice générale et qu'il soumettra un rapport à la séance de septembre du Comité de gestion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° de désigner M. Frank di Bello et M. Luis R. Galvez afin de procéder à l'évaluation des objectifs 2021-2022 de la directrice générale avec le président;
- 2° de désigner Mme Linda Cazale à titre de substitut de l'un des deux membres.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun membre du public n'était présent.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS, COMMENTAIRES DES MEMBRES ET QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION

La directrice générale informe les membres que le formulaire de déclaration d'opérations entre apparentés sera envoyé au cours de l'été afin de finaliser le dossier d'audit des états financiers 2021-2022 du CGTSIM.

11. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Agostino Cannavino, la présente séance est levée à 9 h 54.